

SEP 2 - 1980



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

S/14137
29 août 1980

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 29 AOUT 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'HAITI AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement haïtien, fidèle à sa tradition de respect des principes découlant de la Charte de l'Organisation des Nations Unies a décidé, en application de la résolution 478 (1980) adoptée le 20 août courant par le Conseil de sécurité, de transférer de Jérusalem à Tel Aviv, le siège de sa représentation diplomatique auprès de l'Etat d'Israël.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Ambassadeur

Représentant permanent

(Signé) Jean CORADIN
